

Abstract

« Prud'homie de méditerranée »

Author : ch. Decugis – Premier Prud'Homme

Address : 14 cours commandant Guilbaud- 83700 Saint-Raphaël, France.

Email : chris.decugis@gmail.com

Keywords: Sea fisher organisation, Mediterranean fishery, management, Prud'homie

La prud'homie a traversé les siècles, nos archives l'attestent : lettres patentes du Roi René et des rois de France depuis le XV^{ème} siècle, décret de l'Assemblée Constituante qui, en 1792, reconnaît le bien-fondé des prud'homies de Marseille et de Cassis et autorise les autres ports à créer des prud'homies sur ce modèle, décret de 1859 qui nous régit encore.

Les Prud'homies exploitent diverses espèces au fur et à mesure de leur concentration saisonnière dans la bordure littorale, ou plus au large. C'est une activité de petits métiers à forte polyvalence.

Dans ce contexte et de manière locale, les prud'hommes exercent une gestion de proximité au sein de 33 prud'homies réparties de Port-Vendres à Menton, Corse incluse. A lui seul, le Comité local des pêches du Var recouvre 8 prud'homies et 6 sections de prud'homies, soit au total 200 pêcheurs répartis sur 432 km de côtes.

De tous temps, les prud'homies se sont mobilisées pour préserver la qualité et l'étendue de leurs zones de pêche. C'est cette gestion des territoires, héritée de longue date, qui confère à l'institution sa modernité. Et le fait qu'elle soit réalisée à de micro-échelles sur l'ensemble du littoral lui confère une efficacité certaine.

Actuellement et depuis quelques années l'avenir de notre profession et de notre institution est soumis à de rudes épreuves pour des raisons d'ordre économique et politique : industrialisation des pêches en Méditerranée, politique communautaire des pêches qui laisse peu de place aux gestions locales et de proximité, plan de réduction des effectifs,...

Plutôt que de nous desservir, la spécificité à l'échelle européenne de notre pêche et de son institution pourrait servir à d'autres communautés halieutiques et même constituer une sorte de « **laboratoire** » (cf. le groupe FEP varois).